

Votants : 81 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 19 octobre 2018 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 6 novembre 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Séance du lundi 5 novembre 2018

## HABITAT – PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS A ECHIRE ET SAINT-MAXIRE

## Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

#### <u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Romain DUPEYROU à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Michel PAILLEY, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS

### Titulaires absents suppléés :

Stéphanie DELGUTTE par Dominique POUGNARD, Gérard (décédé) GIBAULT par Patrice VIAUD

## <u>Titulaires absents:</u>

Josiane METAYER, Marcel MOINARD, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### <u>Titulaires absents excusés :</u>

Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Romain DUPEYROU, Alain GRIPPON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jean-Pierre MIGAULT, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

## **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 5 NOVEMBRE 2018**

# HABITAT – PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS A ECHIRE ET SAINT-MAXIRE

Monsieur Christian BREMAUD, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu les délibérations 25 janvier 2016 et 11 avril 2016 approuvant les modalités d'attributions des aides financières de la CAN et des communes, pour la production locative sociale et son volet foncier.

Considérant les demandes de subvention d'Habitat Sud Deux-Sèvres du 5 octobre 2018 pour la construction de 7 logements à Echiré et 3 logements à Saint-Maxire,

Afin de soutenir le développement du parc HLM pour répondre aux besoins des ménages et respecter les obligations légales pour les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, la CAN a réservé une enveloppe de 10,6 M€ d'ici 2021 afin de permettre aux organismes sociaux de construire 540 nouveaux logements locatifs à loyers modérés au titre de l'action du PLH relative à la production locative sociale.

Le soutien financier de la CAN comprend :

- Une aide aux travaux d'investissement comprise en moyenne entre 12 000 € et 15 000 € par logement, avec des aides de base (type de financements du logement par l'Etat ; logement collectif) et des majorations notamment liées à la qualité thermique,
- Une aide à l'acquisition du foncier nécessaire (viabilisé ou à viabiliser), comprise entre 5 000 € et 15 000 € maximum par logement.

A l'appui des programmations HLM annuelles de l'Etat, l'état d'avancement de cette action est la suivante :

Objectif PLH	Logements réalisés au 24/09/2018	Reste à construire	Subventions accordées	Enveloppe restante
540	204	336	3 628 000 €	6 972 000 €

Les nouveaux projets d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont les suivants :

- La vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par la société Maisons du Marais d'un ensemble de 7 logements individuels (4 T3 et 3 T4), dont 3 logements financés en PLA-I et 4 en PLUS, sur les parcelles cadastrées sections AM n°348 et 396 d'une superficie totale de 1 394 m2, au sein du lotissement privé « Fief Coutant » situé rue de la Croix à Echiré. Pour cette opération, d'un prix de revient prévisionnel de 979 130 € TTC, Habitat Sud Deux-Sèvres sollicite la CAN pour un soutien financier de 138 500 € (dont 103 500 € d'aide aux travaux et 35 000 € pour le foncier).
- La vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par la société Maisons du Marais d'un ensemble de 3 logements individuels (2 T3 et 1 T4), dont un logement financé en PLA-I et 2 en PLUS, sur les parcelles cadastrées sections AC n°175 d'une superficie totale de 650 m2, au sein du lotissement communal « Le Clos de la Morinière II » à Saint-Maxire. Pour cette opération, d'un prix de revient prévisionnel de 413 347 € TTC, Habitat Sud Deux-Sèvres sollicite la CAN pour un soutien financier de 54 000 € (dont 39 000 € d'aide aux travaux et 15 000 € pour le foncier).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une aide financière globale de 192 500 € à Habitat Sud Deux-Sèvres, dont 138 500 € pour la construction de 7 logements locatifs sociaux à Echiré et 54 000 € pour la construction de 3 logements locatifs sociaux à Saint-Maxire,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer les conventions tripartites de partenariat avec Habitat Sud Deux-Sèvres et les communes d'Echiré et Saint-Maxire relatives à la construction de 10 logements locatifs sociaux,
- Autoriser, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement de ces montants estimatifs maximaux par opération à Habitat Sud Deux-Sèvres,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 81 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

**Christian BREMAUD** 

Membre du Bureau Délégué